



PRÉFECTURE DE LA RÉGION LANGUEDOC ROUSSILLON

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE  
DES INCIDENCES D'UN PROJET SUR LES SITES NATURA 2000  
À L'ATTENTION DES MAÎTRES D'OUVRAGE**



*Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 et quelle est l'importance de cette incidence ?*

*Il fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure, sans réaliser une étude approfondie, à l'absence d'incidence significative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.*

**Attention :** *en cas de doute sur l'importance des incidences du projet, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.*

*Le formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé n'est pas connu.*

*Ce document permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise si le dossier est complet ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

*Il concerne tout type de projet : travaux, aménagements, manifestation, intervention en milieu naturel.*

**Intitulé du projet : Construction d'une nouvelle station d'épuration de 1 200 EH de type Filtres Plantés de Roseaux sur la commune de Sumène (30)**

**Coordonnées du porteur de projet :**

Maître d'ouvrage : *Mairie de Sumène*

Nom et prénom de la personne référente : *Mr MORALI Jérôme - Maire*

Commune et département : *Sumène - Gard*

Adresse : *26 Place du Plan*

Téléphone : *04 67 81 30 05*

Fax : *04 67 81 33 79*

Email : *mairie-de-sumene@wanadoo.fr*

## 1 Description du projet

Joindre si nécessaire, une description détaillée du projet sur papier libre.

### **Nature du projet**

Type d'aménagement ou de manifestation envisagé (exemples : constructions, manifestation sportive, défrichements, etc.) :

*Construction d'une nouvelle station d'épuration de 1200 EH de type filtres plantés de roseaux comprenant :*

*- Sur le site de la station actuelle : PR principal DTS/dégrilleur/ Bassin d'orage/Autosurveillance entrée*

*- Conduite de transfert*

*- Station d'épuration :*

*> 1 seul étage de Filtres plantés de Roseaux à écoulement vertical : ouvrage de bâchée*

*- 6 Lits de 300 m<sup>2</sup> chacuns*

*> Ouvrage de recirculation*

*> Ouvrage de traitement tertiaire bactériologique (filtration - UV)*

*> Ouvrage de comptage sortie*

*- Démolition des ouvrages de l'ancienne station hors bassin d'aération réutilisé en bassin d'orage. Les déchets de démolition seront évacués en centre agréés (ISDND).*

*Le défrichement concerne le chemin d'accès au site de la nouvelle station d'épuration, la conduite de transfert et le site d'implantation de la nouvelle station d'épuration par Filtres Plantés.*

### **Localisation**

(Département, commune, lieu-dit) :

*Département du Gard – Commune de Sumène – Lieu-dit « Bois de la Tourrière »*

### **Étendue du projet**

Les incidences d'un projet sur les habitats naturels et les espèces peuvent être plus ou moins étendues. Il faut tenir compte de :

#### **1. la zone d'implantation du projet**

Définir les emprises au sol temporaires et permanentes de l'implantation du projet en précisant les surfaces et/ou la longueur :

*Superficie de l'opération (Accès, réseaux d'amenée, station d'épuration) : 1,987 ha*

#### **2. les travaux connexes**

Définir les aménagements connexes (exemples : voiries et réseaux, parking, zone de stockage, débroussaillage etc.) :

*Voirie d'accès et réseaux d'amenée et de rejet des eaux traitées compris dans les 1, 987 ha.*

### **3. la zone d'influence plus large**

Pour définir la zone sur laquelle le projet peut avoir une influence plus large, préciser s'il y a :

rejets en milieu aquatique

pollutions

poussières

bruits

éclairages nocturnes

déchets

piétinements

autres :

Commentaires :

*Les impacts « poussières » et « bruits » concernent la période de réalisation des travaux d'une durée de 7 mois environ.*

**Fournir une carte de la zone d'influence (Cf carte jointe)**

### **Durée prévisible et période envisagée du projet**

#### **Période de travaux**

***Défrichage : Entre Décembre et février***

#### ***Travaux station :***

- Date de début : *juillet 2019*

- Date de fin : *janvier 2020*

- Préciser si les activités sont :

diurnes

nocturnes

ponctuelles

régulières (préciser la fréquence)

Commentaires :

*Les travaux seront réalisés en jours ouvrés du Lundi au Vendredi sur la durée de l'opération. Les travaux de terrassement auront une durée de 3 mois environ.*

**Budget**

Préciser le coût prévisionnel global du projet :

*2 396 220,00 € HT y compris Honoraires (Moe-Topo-Géotech..)*

**Nom et numéro du ou des sites directive Habitats et Oiseaux concernés**

Pour trouver le ou les sites concernés par le projet, consulter le site de la DREAL Languedoc Roussillon.

*Le projet est situé au sein de la zone Natura 2000 suivante :*

*Zone de Protection Spéciale (directive Oiseaux) : Gorges de Rieutord, Fage et Cagnasse*

S'il y a une incidence potentielle à distance, préciser la distance entre le projet et le site Natura 2000 concerné :

**Cartographie**

Pièces à joindre :

- Plan de situation du projet sur fond IGN au 1/25 000
- Plan de masse, plan cadastral
- Carte du ou des sites Natura 2000 concerné(s) sur laquelle est reportée la localisation du projet
- Tracé du parcours sur une carte lisible au 1/25 000 pour les manifestations sportives, Localiser le cas échéant, les emprises temporaires et définitives, le chantier et les accès

## 2 État des lieux écologique

L'état des lieux écologique sert de base pour la définition des incidences du projet sur le patrimoine naturel.

Il doit permettre d'établir la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les éléments concernant la localisation spatiale et les données quantitatives seront utiles pour l'analyse des incidences.

**MILIEUX NATURELS ET ESPECES :**

Renseigner les tableaux ci-dessous, et joindre éventuellement une cartographie de localisation des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir des photos du site (de préférence sous format numérique).

**TABLEAU DES MILIEUX NATURELS :**

Ce tableau fait référence à des types d'occupation du sol.

<b>TYPE DE MILIEUX NATURELS</b>		<b>Cocher si présent</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Milieus ouverts ou semi-ouverts</b>	pelouse		
	pelouse semi-boisée		
	lande		
	garrigue / maquis		
	autre :		
<b>Milieus forestiers</b>	forêt de résineux		
	forêt de feuillus	<b>x</b>	
	forêt mixte		
	plantation		
	autre :		
<b>Milieus rocheux</b>	falaise		
	affleurement rocheux	<b>x</b>	
	éboulis	<b>x</b>	
	blocs	<b>x</b>	
	autre :		
<b>Zones humides</b>	cours d'eau		
	fossé		
	étang		
	mare		
	prairie humide		
	roselière		
	tourbière		
	gravière		
	autre :		
<b>Milieus littoraux et marins</b>	lagunes		
	plages et bancs de sables		
	herbiers		
	falaises et récifs		
	grottes		
	autre :		
<b>Autre type de milieu</b>			

**TABLEAU DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :**

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site,

<b>NOM ET CODE DES HABITATS LISTES SUR LE FSD</b>	<b>Cochez si le projet a une incidence sur l'habitat</b>	<b>Commentaires</b>
-----	-----	

**TABLEAU DES ESPECES FAUNE, FLORE D'INTERET COMMUNAUTAIRE :**

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnées dans le le Formulaire Standard de Données (FSD).

<b>GROUPES D'ESPECES</b>	<b>NOM ET CODE DES ESPECES LISTEES SUR LE FSD</b>	<b>Cocher si le projet a une incidence sur l'espèce ou sur son milieu</b>	<b>Autres informations (préciser éventuellement le nombre d'individus)</b>
<b>Plantes</b>	-----	-----	
<b>Oiseaux</b>	Cf. tableau ci-dessous		
<b>Mammifères</b>	-----		
<b>Amphibiens</b>	-----		
<b>Reptiles</b>	-----		
<b>Insectes</b>	-----		
<b>Poissons</b>	-----		
<b>Crustacés</b>	-----		

Code	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Enjeu sur le site	Résidente	Migratrice nicheuse	Migratrice hivernante	Migratrice en halte	Incidence sur l'espèce ou son milieu
A093	<i>Aquila fasciata</i>	Aigle de Bonelli	Très fort	1 couple				NON
A077	<i>Neophron percnopterus</i>	Vautour percnoptère	Très fort	1 couple				NON
A091	<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	Fort	0-1 couple				NON
A080	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	Fort		5-15 couples		50-100 ind.	NON
A231	<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	Fort	5-8 couples				NON
A255	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	Fort	21 -204 couples				NON
A302	<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	Fort	9-132 couples				NON
A243	<i>Calandrella brachydactyla</i>	Alouette calandrelle	Modéré		0-3 couples			NON
A215	<i>Bubo bubo</i>	Grand-duc d'Europe	Modéré	4-10 couples				NON
A084	<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	Modéré		1-5 couples		20-100 ind.	NON
A103	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	Modéré	2-5 couples		0-3 ind.		NON
A072	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Modéré		0-5 couples		100-250 ind.	NON
A246	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	Modéré	42-380 couples		10-25 ind.	250-500 ind.	NON
A379	<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	Modéré		5-27 couples			NON
A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	Modéré		1-25 couples		25-100 ind.	NON
A073	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Modéré		1-5 couples		50-150 ind.	NON
A236	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Modéré	1-3 couples				NON
A229	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	Modéré	5-25 couples				NON

Incidence du projet de nouvelle station d'épuration sur les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ayant justifié désignation du site Natura 2000 ZPS FR9112012 « Gorges de Rieutord, Fage et Cagnasse » (FSD issu du DocOb (COGARD, 2014)) et l'utilisant en nidification ou hivernage

Précisez votre méthode de travail dans le tableau suivant :

Quels sites internet avez-vous consulté ?	INPN
Quels sont les contacts pris ?	Echanges avec le bureau d'études écologue Naturae
Quels documents avez-vous consulté ?	Document d'Objectifs ZPS FR 9112012 « Gorges de Rieutord, Fage et Cagnasse » (COGARD, 2014)

Si vous avez réalisé des prospections de terrains, préciser le nombre de passage, les dates des relevés et les protocoles utilisés :

Date	Groupes visés	Intervenant	Objectifs des prospections
06/2016	Expertise généraliste tous groupes	Léo PELLOLI (Naturae)	Evaluation des sensibilités et des enjeux écologiques sur les secteurs de projet de la Commune, dans le cadre de l'évaluation environnementale du PLU
30/10/2018	Avifaune Habitats naturels	Léo PELLOLI (Naturae)	Evaluation des sensibilités et des enjeux écologiques liés à l'avifaune et aux habitats naturels sur le secteur de projet de STEP (points d'écoute, transects, analyse bibliographique et analyse des milieux naturels <i>in situ</i> )

### 3 Analyse des incidences du projet

L'analyse des incidences est le croisement entre les caractéristiques du projet et les éléments mis en évidence dans l'état des lieux écologique que vous venez d'établir.

Décrivez qualitativement et quantitativement les incidences potentielles en précisant s'il y a des risques de :

- Destruction ou détérioration d'habitats d'intérêt communautaire (type d'habitat et surface détruite) :

Destruction d'environ 1,9 ha de l'habitat d'intérêt communautaire 9340 « Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* » (environ 90% du secteur de projet). L'enjeu local de cet habitat est jugé modéré (diversité et typicité moyennes). Cet habitat ne figure pas dans le FSD du site justifiant l'évaluation d'incidences Natura 2000, puisqu'il s'agit d'une Zone de Protection Spéciale (issue de la Directive Oiseaux).

Cette destruction est toutefois largement nuancée par l'omniprésence de la chênaie verte et de la chênaie mixte sur la commune (plus de 1 500ha). Le chêne vert est largement dominant sur le site, ainsi que sur près de 1 000 ha de massifs sur la commune. L'impact de la destruction de cet habitat est donc négligeable.

- Destruction d'espèces d'intérêt communautaire (nom de l'espèce et nombre d'individus) :

**Néant.**

- Dérangement des espèces animales d'intérêt communautaire ou perturbation de leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) en précisant le nom de l'espèce et le nombre d'individus :

**Néant.**

- Atteinte au fonctionnement des habitats d'intérêt communautaire (dysfonctionnement hydraulique, fragmentation de milieux...) en précisant les types d'habitats et les surfaces concernés :

**Néant.**

Argumentaire des raisons pour lesquelles le projet a ou n'a pas d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire :

Le projet ne présente aucune incidence sur des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire puisqu'aucune d'entre elles n'est nicheuse ou hivernante sur le secteur de projet. Celui-ci ne présente pas non plus d'intérêt notable pour la halte migratoire. Les espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 à proximité sont majoritairement des rapaces rupestres (aigle de Bonelli, aigle royal, grand-duc d'Europe etc.) ou des espèces de milieux agricoles ouverts (bruant ortolan, busard cendré, pipit rousseline etc.). Hors, le secteur de projet est constitué d'une chênaie verte, dense, défavorable à ces cortèges.

A la marge quelques espèces forestières d'intérêt communautaire sont présentes sur la ZPS (e.g. pic noir) mais ces espèces ne sont pas présentes ni potentielles sur le secteur de projet.

Les incidences du projet sur l'habitat d'intérêt communautaire 9340 « Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* » sont négligeables puisqu'elles concernent moins de 0,25% des surfaces de cet habitat sur la commune. Par ailleurs, le site Natura 2000 s'étendant sur la commune est une Zone de Protection Spéciale, dédiée aux Oiseaux, et n'intègre donc pas cet habitat.

## **4 Conclusion**

*Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.*

*A titre d'exemple : le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*

- une surface non négligeable d'un habitat d'intérêt communautaire est détruite ou dégradée,
- une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée de façon non négligeable dans son cycle vital.

**Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 ?**

**X NON**

**OUI** dans ce cas, une évaluation d'incidences complète doit être fournie

Le : **15 NOV. 2018**  
A : Sumène  
Nom et signature : MORALI Jérôme



### Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » :

Sur le site internet de la DREAL :  
<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/documents-de-communication-r900.html>

- Information cartographique CARMEN :

Sur le site internet de la DREAL :  
[http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML\\_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service\\_idx=25W&map=environnement.map](http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map)

- Dans les fiches de sites région Languedoc-Roussillon :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :  
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>

- Dans le DOCOB (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :  
<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/documents-d-objectifs-docob-r877.html>

- Dans le Formulaire Standard de Données du site :

Sur le site internet de l'INPN :  
<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- Après de l'animateur du site :

Sur le site internet de la DREAL :  
<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/reseau-natura-2000-r570.html>

- Après de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné :



## Approche de la valeur écologique du secteur de projet de STEP sur la commune de Sumène

### Note de complément pour la demande d'examen au cas par cas

---

#### Prédiagnostic écologique

Les résultats de ce prédiagnostic écologique sont issus d'une expertise naturaliste sur le secteur de projet le 30 octobre 2018. L'objet de ce document est de dresser une synthèse de l'intérêt écologique de ce secteur pour chaque compartiment biologique. Ce prédiagnostic est basé sur une étude des potentialités écologiques et non sur des relevés tous groupes, qui nécessiteraient plusieurs passages printaniers.

Le secteur d'étude est composé d'une yeuseraie assez pure, située sur une forte pente. Le recouvrement végétal du site est important et la strate arborescente largement dominée par le chêne vert. Seuls quelques chênes pubescents parsèment le site en profitant de succédanés d'effets lisière. La strate arbustive et buissonnante s'avère pratiquement inexistante et la strate herbacée très limitée par l'ombre portée par la yeuseraie dense. La diversité végétale du site ainsi que la diversité fonctionnelle des strates se révèle ainsi très limitée. Quelques étroits secteurs de pelouses au contact de murets en pierre sèche sont toutefois représentés au sud de l'aire d'étude. Ces patchs plus ouverts sont toutefois très peu étendus. Ils sont majoritairement représentés par un semblant de pelouse, où le brachypode rameux est bien représenté. Très exigus et enclavés par la forêt dense, ils ne peuvent jouer de véritable rôle fonctionnel pour la faune.

#### Intérêt du site pour la flore

La flore du site est très peu diversifiée puisque la chênaie verte apparaît très dense, bloquant l'accès à la lumière pour la strate herbacée. Les patchs les plus ouverts sont toutefois colonisés par le brachypode rameux, qui ne présente ici qu'un enjeu faible. Aucune espèce à enjeu ou protégée n'est potentielle.

#### Intérêt du site pour l'avifaune

En raison de la densité de la yeuseraie et des très faibles diversités végétales, de strate et de taux d'ouverture de la végétation, l'intérêt du site pour la nidification se révèle très limité. Les chênes verts ne représentent en effet pas des arbres de fort intérêt pour la nidification et l'absence de strate buissonnante et arbustive ne favorise pas non plus la reproduction des oiseaux. L'absence de diversité végétale et de différentes strates marquées ne favorise pas non plus la ressource alimentaire pour ces espèces. Le site est donc utilisé en reproduction par des espèces forestières très communes et peu exigeantes ; rougegorge familier, troglodyte mignon, merle noir etc. Aucune espèce à enjeu n'y est présente ou potentielle.

#### Intérêt du site pour l'entomofaune

Le site ne présente aucun intérêt pour les Odonates, Rhopalocères ou Orthoptères. La chênaie verte est toutefois favorable au lucane cerf-volant, espèce de Coléoptère présent sur la commune de Sumène et affectionnant les chênes morts. L'espèce est à enjeu modéré bien que non protégée. Le secteur de projet manque de chênes sénescents ou morts mais l'espèce pourrait toutefois y être

présente. Cependant, la yeuseraie est présente sur près de 1 000 ha sur Sumène, relativisant l'intérêt du site pour l'espèce.

### **Intérêt du site pour l'herpétofaune**

Le site ne présente aucun intérêt pour les amphibiens.

Pour les reptiles, l'enjeu du site est faible. Celui-ci est particulièrement fermé et les quelques zones claires présentant des murets en pierre sèche sont trop exigües et enclavées pour abriter une herpétofaune à enjeu. La couleuvre d'Esculape, d'enjeu régional modéré, est toutefois potentielle sur le site. De façon très ponctuelle et en faible densité, les lézard des murailles, catalan et vert, pourraient être présents sur le site. Ceux-ci ne représentent pas d'enjeu.

La fermeture importante du milieu, son caractère forestier marqué, et son enclavement au sein de boisements denses rendent par ailleurs le site non propice au lézard ocellé malgré la présence de petits murets en pierre. L'espèce apprécie en effet les milieux xérophiles nettement ouverts tels que pelouses, friches, garrigues dégradées, où la dispersion des juvéniles est aisée et les zones de chasse nombreuses et étendues. Le site apparaît ainsi très défavorable à l'espèce et le stade d'avancement de la forêt et la faible surface d'espaces ouverts excluent la possibilité de persistance de quelques lézards ocellés relictuels sur le site. Seuls quelques reptiles très communs (e.g. lézard des murailles, lézard vert) y sont potentiels.

### **Intérêt du site pour la mammalofaune**

Le site ne présente pas d'intérêt particulier pour les grands mammifères puisque la commune de Sumène est en grande partie couverte de forêts de feuillus, déjà favorables à ce groupe. La ponction d'un espace d'environ 1,8 ha ne présenterait aucun impact notable pour les grands mammifères et le site ne présente par ailleurs pas de potentialités pour des mammifères terrestres à enjeu.

Celui-ci ne présente pas non plus d'enjeu pour une Chiroptérofaune à enjeu, les Chiroptères arboricoles préférant les vieux arbres à cavités, bien représentés sur d'autres secteurs de la commune. Le site ne présente pas non plus d'intérêt spécifique de chasse

## Mesure de réduction d'impact

Si l'intérêt écologique du site apparaît faible, une mesure de réduction d'impact consistant en une adaptation du calendrier des travaux apparaît toutefois intéressante afin de minorer davantage les impacts du projet. La Mairie de Sumène s'est engagée à suivre cette mesure.

<b>MR 01</b> <b>Adaptation du calendrier des travaux</b>	
<b>OBJECTIF</b>	Limitation des risques de destruction d'espèces protégées par réalisation des travaux de débroussaillage, d'abattage et d'arasement des milieux naturels en automne et hiver. Limitation des risques de perturbation de la faune en période de reproduction par réalisation de la STEP en été.
<b>GROUPES BIOLOGIQUES CONCERNES</b>	Espèces concernées : Avifaune, mammalofaune.
<b>IMPACT(S) CONCERNE(S)</b>	Destruction d'individus d'espèces protégées (oiseaux, mammifères) et de leur ponte ou progéniture
<b>DESCRIPTION</b>	<p><b>Avifaune</b> La période critique pour ce taxon est représentée par la période de nidification, durant laquelle des nichées pourraient être détruites. Cette période de sensibilité forte s'étend du 1<sup>e</sup> mars au 15 août. Les travaux de débroussaillage, abattage d'arbres et terrassement devront donc être exclus de cette période.</p> <p><b>Mammalofaune</b> Le site ne présente pas de potentialités notables pour la reproduction ou l'hibernation des mammifères terrestres et Chiroptères. Aussi, des travaux hivernaux ne présenteront que des risques de destruction limités et les travaux de construction de la STEP limiteront le dérangement de la mammalofaune en reproduction à proximité du site.</p> <p><b>Les travaux de démolition, débroussaillage, abattage, arasement des milieux naturels et terrassement auront lieu entre le 15 août et le 1<sup>e</sup> mars.</b></p> <p><b>Les travaux de construction de la STEP auront lieu entre le 15 juillet et le 1<sup>e</sup> mars.</b></p>